

Linky n'est pas obligatoire

Philippe Monloubou

(Président du Directoire d'ENEDIS)

Engagements pris devant la Commission des Affaires Économiques de l'Assemblée Nationale (02/02/2016) :

"...il n'y aura pas de clients exclus sauf ceux qui ne voudront pas ouvrir la porte: nous **on n'est pas habilité à forcer la porte des clients qui ne voudraient pas...**"

Bernard Laurans

(Directeur Territorial d'Enedis Bretagne)

Interview France Bleue (02/02/2016) :

"...**si un client se souhaite ne pas avoir le compteur Linky et nous oppose un refus, et bien on n'ira pas outre la volonté du client**

...à partir de là le client ne s'expose à rien: il n'y aura pas d'écart de traitement, il n'y aura pas de coûts qui sont facturés plus importants qu'on a Linky ou pas Linky, il n'y aura pas d'amende, il n'y aura pas de pénalité."

Ségolène Royal

(Ancienne Ministresse de l'Environnement)

Lettre au Président du Directoire d'ENEDIS (21/04/2017) :

"**Le déploiement du compteur Linky ne doit en aucun cas être une contrainte imposée aux usagers** et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté de faire adhérer l'ensemble des français à la transition énergétique de manière positive et participative"

Valérie Rabaut

(Rapporteuse Générale de la Commission des Finances)

Lettre à Nicolas Hulot (29/05/2017) :

"...**Il n'existe aucune obligation légale pour le consommateur d'accepter l'installation d'un compteur Linky à son domicile.**"

Bruno Retailleau

(Sénateur de la Vendée)

Réponse à un administré (15/06/2017) :

"...**vous pouvez ne pas opter pour la mise en place de ce nouveau matériel. Pour ce faire il vous suffit de faire un courrier recommandé à ErDF.**"

Nicolas Hulot

(Ministre de la Transition Écologique et Solidaire)

Lettre au maire de Loubaut (14/11/2017)

"...**le refus de remplacement d'un compteur par un particulier est possible.**"

Gladys Larose

(Responsable de la Communication du Programme Linky)

Interviewée sur Radio Totem (20/12/2017) (video) :

"**Ce qu'on souhaite c'est que les techniciens... respectent la propriété privée... et si un client s'exprime lors du changement respectent la volonté du client.**"